

CHAMPIONNAT PROVINCIAL MASCULIN 2025

2025 MEN’S PROVINCIAL CHAMPIONSHIP

**TANKARD HARDLINE**



Informations générales et réglementation spécifique

General information & specific rules

Centre sportif Mistouk d’Alma

*14-19 janvier 202 / January 14-19, 2025*

1. **INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATIONS**

|  |  |
| --- | --- |
| Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l’interprétation d’un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance. | Curling Canada’s Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitor’s Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence. |
|  |  |
| ***Site hôte***  Centre sportif Mistouk  401 Rue Mistouk,  Alma, QC G8E 2J8 | ***Host site***  Centre sportif Mistouk  401 Mistouk street,  Alma, QC G8E 2J8 |
| ***Activités protocolaires***  Informations à venir | ***Ceremonial activities***  Information to be determined |
| ***Arbitre en chef***  À venir | ***Head Umpire***  To be determined |
| ***Réunion des équipes*** Une rencontre virtuelle aura lieu pour répondre aux questions concernant le championnat. L’arbitre en chef ainsi que ses adjoints et Émile Asselin seront présents à la rencontre. Un lien pour accéder à la rencontre sera envoyé à la personne contact de l’équipe, mais n’importe quel membre de l’équipe officielle peut être présent. Pour les équipes qui ne seraient pas disponible lors de la rencontre, veuillez envoyer vos questions par courriel à Émile Asselin (emile.asselincurling-quebec.qc.ca). | ***Team meeting***  An online meeting will be held to answer questions about the championship. The head umpire, his assistants and Émile Asselin will be present. A link to access the team meeting will be sent to each team’s contact, but any official team member can attend the team meeting. For teams who can’t be at the meeting, please send your questions to Émile Asselin (emile.asselincurling-quebec.qc.ca). |
| ***Formulaire d’entente de participation***  Toutes les équipes doivent signer le formulaire d’entente de participation au championnat (Annexe D de ce document) et le remettre à l’arbitre en chef avant leur premier match. | ***Participation agreement form***  All teams must sign a participation agreement form (Annex D of this document) and return it to the head umpire before their first game. |

1. **RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Formule de championnat***  Un tournoi à triple élimination modifié à 16 équipes permettra de déterminer un (1) gagnant du A (Q1), un (1) gagnant du B (Q2) et deux (2) gagnants du C (Q3 et Q4).  Ronde éliminatoire : Système Page à 4 équipes | ***Championship format***  16-team modified triple knockout tournament will determine one (1) A qualifier (Q1), one (1) B qualifier (Q2) and two (2) C qualifiers (Q3 and Q4).  A four team Page playoff will follow the preliminary round. |
| ***Équipement – Têtes de brosse autorisées***  Veuillez prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosses approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l’équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours. | ***Equipment – Approved broom heads***  Please note that Curling Canada’s sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question. |
| ***Durée des matchs***  Les matchs seront de dix (10) bouts et il y aura une pause obligatoire de cinq (5) minutes après le cinquième bout. Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire seulement après que le cinquième (5e) bout soit complété.  S’il y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée. Les équipes pourront bénéficier d’une pause optionnelle de 5 minutes si elles le souhaitent. | ***Length of games***  All games will be ten (10) ends and there will be a mandatory 5-minute break after the conclusion of the 5th end. All scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fifth (5th) end.  If games are tied after the completion of the tenth end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (Play will continue from where it left off without bringing stones to the opposite end.) An optional five (5) minute break is available to teams. |
| ***Temps de réflexion***  Le temps de réflexion accordé à chacune des équipes pour compléter les dix (10) bouts sera de trente-huit (38) minutes et 4,5 minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire. | ***Thinking Time***   1. Thirty-eight (38) minutes of thinking time will be allotted to each team to play a ten (10) end game. Each team will be given 4.5 minutes to complete each extra end. |
| ***Temps morts***  Chaque équipe a droit à un (1) temps mort par match et à un (1) temps mort à chacun des bouts supplémentaires.  Le chronométreur arrêtera le temps au signal provenant d’un joueur de l’équipe en jeu.  Les temps morts sont d’une durée de 60 secondes (excluant le temps de déplacement de l’entraîneur ou du cinquième joueur qui sera ajusté à 45 secondes pour les bouts impairs et 20 secondes pour les bouts pairs).  Du temps de déplacement additionnel pour l’entraineur ou le 5e joueur pourra être ajouté à la discrétion de l’arbitre en chef.  L’entraîneur ou le cinquième (5ième) joueur (mais pas les deux) peut rencontrer l’équipe près de la maison à n’importe quel moment lors des 60 secondes du temps mort.  L’entraîneur ou le cinquième (5ième) joueur de l’équipe qui n’appelle pas le temps mort pourra rencontrer les joueurs à l’extrémité le plus rapprochée de leur siège réservé seulement. | ***Timeouts***  Each team may use one (1) timeout per game, and one (1) time out for each extra end.  The timer will stop the clock once a player on the ice has signaled that they would like to take a timeout.  Each timeout will last no longer than 60 seconds excluding travel time by the coach or 5th player that will be set at 45 seconds for the away end and 20 seconds for the home end.  Additional travel time for the coach or fifth player may be added at the head official’s discretion.  The coach or the fifth player (but not both) can join the team near the house at any time during a timeout.  The coach or fifth player from the inactive team (the team who did not call the timeout) must stay at the closest end of the ice to the reserved coaches’ seats. |
| ***Zone sans ricochet***  Si, avant le lancer de la sixième pierre d'un bout, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d’une pierre adverse qui touche la ligne médiane dans la zone de garde protégée (ZGP) vers une position où elle ne touche plus la ligne médiane ou vers une position en dehors de la zone de garde protégée (ZGP), l'équipe non fautive a le choix de :  (i) Retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées vers leurs positions préalables à la violation  (ii) Laisser toutes les pierres là où elles se sont immobilisées.  Si la pierre est déplacée de la ligne médiane vers une position hors-jeu, alors la règle de la zone de garde protégée (FGZ) s’applique. | ***No tick zone***  If, prior to the delivery of the sixth stone of an end, a delivered stone causes, either directly or indirectly, an opposition stone in the Free Guard Zone (FGZ) which is touching the centre line to be moved to an off-centre line position or to a position outside the FGZ, the non-offending team has the option to:   1. remove the delivered stone from play, and replace all stones that were displaced to their positions prior to the violation taking place; or 2. (ii) leave all stones where they came to rest.   If a rock is moved from the center line to an out of play position, the free guard zone (FGZ) rule will apply. |
| ***Périodes d’entrainement pré-compétition***  Chaque équipe aura droit à dix (10) minutes d’entrainement sur chacune des pistes (voir horaire complet à l’annexe A). | ***Pre-competition practices***  Each team will have ten (10) minutes to practice on each sheet. See annex A for complete schedule. |
| ***Périodes d’échauffement d’avant-match***  Les périodes d’échauffement d’avant match débuteront trente (30) minutes avant l’heure indiquée sur l’horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période d’échauffement sur leur piste désignée. Cette période sera de neuf (9) minutes plus deux (2) fois une (1) minute pour effectuer les placements pour la dernière pierre (PDP). | ***Pre-game practices***  Pre-game practices will begin thirty (30) minutes prior to the game times as indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be nine (9) minutes per team, plus two (2) times one (1) minute to throw the draw to the button for last rock advantage. |
| ***Périodes d’entrainement de soir***  Des périodes d’entrainement seront possibles chaque soir après le dernier match. Les périodes sont disponibles par réservation seulement. Veuillez réserver vos temps de pratique avec l’arbitre en chef avant le début du dernier « draw » de la journée-même. Une exception sera faite pour les équipes qui jouent lors du dernier « draw » de la journée.  Toutes les périodes seront supervisées et seront d’une durée maximum de quinze (15) minutes par glace. La priorité sera accordée aux équipes qui jouent en premier le lendemain. Aucun entretien sur les pistes ne sera effectué avant ces périodes d’entrainement. Les équipes peuvent uniquement pratiquer sur les glaces sur lesquelles elles vont jouer le lendemain | ***Evening practices***  Practice time will be available every night after the last draw. Practice will be available by reservation only. Reserve your ice time with the head official prior to the start of the last draw on the day you wish to practice. An exception will be made for teams playing in the last draw of the day.  Practice will be limited to 15 minutes per sheet and will be supervised by an official. Priority will be given to the teams who play the earliest the following day. Their will be no ice maintenance before these practices. Teams are only allowed to practice on the sheets they will play on the next day. |
| ***Avantage de la dernière pierre - ronde préliminaire***  L’avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) placements effectués après la période d’échauffement d’avant match.  Chaque membre de l’équipe devra effectuer au moins deux (2) tirs de précision pendant la ronde préliminaire (5e joueur exclu), soit un avec la rotation horaire et un avec la rotation anti-horaire, avant qu’un joueur puisse en lancer un troisième (pour les équipes qui joueront plus que quatre (4) matchs). Une équipe qui ne se conforme pas à cette directive perdra automatiquement l’avantage de la dernière pierre pour la durée de la ronde éliminatoire.  Les deux (2) équipes devront déclarer le joueur qui effectuera le placement à l’arbitre en chef avant le début de la première période d’échauffement.  La couleur des pierres et l’ordre des périodes sera déterminée par un tirage au sort pendant la ronde préliminaire. L’équipe qui remporte le tirage au sort aura le choix de la couleur des pierres ou de l’ordre de la pratique. L’équipe s’exerçant en premier effectuera deux (2) placement (un premier avec la rotation horaire et un deuxième avec la rotation anti-horaire) dès la fin de sa période d’échauffement. L’équipe pratiquant en deuxième effectuera ses deux (2) placements dès la fin de sa période d’échauffement dans le même ordre que l’équipe ayant pratiqué en premier.  La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s’immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison ou qui n’a pas été lancée pendant la minute règlementaire  Si aucune équipe n’a pu obtenir l’avantage de la dernière pierre à la suite du processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort. | ***Last rock advantage - preliminary round***  Last rock advantage will be determined by two (2) draws to the button made after the pre-game practice.  Each member of the team must throw at least two (2) shootout during the preliminary round (5th player excluded), one with the clockwise rotation and one with the counterclockwise rotation before a player can throw a third shootout (for teams that will play more than 4 games). A team that fails to do so will automatically lose last rock advantage for the entirety of the playoffs.  Both teams must advise the head official who will be throwing the shootout before the start of the first practice.  Rock color and practice order will be determined by a coin flip during the preliminary round. The team that wins the coin flip will have the choice between rock colour or practice order. The team practicing first will complete their two (2) shootouts immediately after the practice (the first throw will be with the clockwise rotation and the second will be with the counterclockwise rotation). The team practicing second will also complete their shootout immediately after their practice and will use the same order of rotation than the team practicing first.  Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house or that has not been thrown during the allowed minute.  If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss. |
| ***Classement des équipes et la ronde éliminatoire***  Classement à l’issue de la ronde préliminaire :  Quatre (4) équipes seront qualifiées pour les éliminatoires à la suite de la ronde préliminaire et seront classées comme suit :   1. Équipe gagnante section A : Q1 2. Équipe gagnante section B : Q2 3. 2 Équipes gagnantes section C : Q3 et Q4   Quart de finale (Système Page 3 vs 4) : Q3 vs Q4  Demi-finale #1 (Système Page 1 vs 2) : Q1 vs Q2  Demi-finale #2 : Gagnant du quart de finale vs perdant de demi-finale #1  Finale : Gagnants des deux demi-finales | ***Team ranking and playoffs***  Ranking after the preliminary round:  Four (4) teams will qualify for the playoffs through the preliminary round and will be ranked as follows:   1. A section winner (one team): Q1 2. B section winner (one team): Q2 3. C section winners (two teams): Q3 and Q4   Quarter final (Page 3-4): Q3 vs Q4  Semi-final #1 (Page 1-2): Q1 vs Q2  Semi-final #2: Winner of the quarter final vs loser of semi-final #1  Final: Winners of both semi-finals |
| ***Périodes d’entrainement pour les éliminatoires***  Si possible, les équipes participantes aux éliminatoires pourront avoir des périodes d’entrainement avec la permission de l’arbitre en chef et du technicien de glace en chef. Toutes les périodes d’entrainement seront supervisées et auront une durée maximale de trente (30) minutes.  Les équipes auront droit de s’exercer sur la piste de leur prochaine partie et pourront utiliser n’importe quelles pierres des autres pistes.  La priorité sera accordée aux équipes qui jouent en premier. | ***Playoff practice time***  If possible, teams that participate in the playoffs will be allowed to practice with permission of the chief umpire and chief ice technician. All practice sessions shall be supervised and shall be a maximum of thirty (30) minutes.  Teams can practice on the sheet of their next game with any combination of rocks from other sheets.  Priority for practice time will be given to teams who play in the next earliest draw. |
| ***Choix des pierres (ronde éliminatoire – système Page)***  Page 1 vs 2 (demi-finale #1): Q1 aura l’avantage de la dernière pierre et le choix de couleur et s’échauffera en premier.  Page 3 vs 4 (quart-de-finale) : Un tirage au sort sera effectué comme lors de la ronde préliminaire pour déterminer quelle équipe a le choix de couleur ou de période d’échauffement. L’avantage de la dernière pierre sera déterminé de la même manière que lors de la ronde préliminaire.  Demi-finale #2 : Le perdant de la demi-finale #1 aura l’avantage de la dernière pierre et le choix de couleur et s’échauffera en premier.  Finale : Le gagnant de la demi-finale #1 (page 1 contre 2) aura l’avantage de la dernière pierre et le choix de couleur et s’échauffera en premier.  Page 3 vs 4 & Page 1 vs 2 : Les équipes choisiront des jeux de pierres complets (ex : pierres jaunes de la glace C) et la sélection se fera dans l’ordre suivant :   1. Q1 sélectionne 1 jeu de pierres complet de sa couleur 2. Q2 sélectionne 1 jeu de pierres complet de sa couleur 3. Q3 sélectionne 1 jeu de pierres complet de sa couleur 4. Q4 sélectionne 1 jeu de pierres complet de sa couleur 5. Q1 sélectionne un deuxième jeu de pierres complet de sa couleur 6. Q2 sélectionne un deuxième jeu de pierres complet de sa couleur 7. Q3 sélectionne un deuxième jeu de pierres complet de sa couleur 8. Q4 sélectionne un deuxième jeu de pierres complet de sa couleur 9. Q1 sélectionne 2 pierres supplémentaires parmi les pierres restantes de sa couleur 10. Q2 sélectionne 2 pierres supplémentaires parmi les pierres restantes de sa couleur 11. Q3 sélectionne 2 pierres supplémentaires parmi les pierres restantes de sa couleur 12. Q4 sélectionne 2 pierres supplémentaires parmi les pierres restantes de sa couleur 13. Q1 sélectionne 2 pierres supplémentaires parmi les pierres restantes de sa couleur 14. Q2 sélectionne 2 pierres supplémentaires parmi les pierres restantes de sa couleur 15. Q3 obtient les 2 pierres restantes de sa couleur 16. Q4 obtient les 2 pierres restantes de sa couleur   Toutes les équipes devront alors se constituer un jeu « final » de huit (8) pierres parmi les vingt (20) pierres sélectionnées. Les équipes devront remettre le formulaire prévu à cet effet à l’arbitre en chef au moins 30 minutes avant la première période d’échauffement à défaut de quoi, un jeu de pierre complet leur sera attribué par l’arbitre en chef.  Demi-finale et finale : Les équipes peuvent se constituer un jeu de huit (8) pierres parmi toutes les pierres disponibles (glaces A, B, C, D et E). Les équipes devront remettre le formulaire prévu à cet effet à l’arbitre en chef au moins 30 minutes avant la première période d’échauffement à défaut de quoi, un jeu de pierres complet leur sera attribué par l’arbitre en chef. | ***Rock selection (playoffs - Page)***  Page 1 vs 2 (semi-final #1): Q1 will have last rock advantage and the choice of rock colour and will practice first.  Page 3 vs 4 (quarter-final): Rock colour and practice order will be determined by a coin flip in the same way as in the preliminary round.  Last rock advantage will be determined by a shootout with the same process as in the preliminary round.  Semi-final #2: The looser of the first semi-final will have the advantage of last rock and choice of colour and will practice first.  Final: The winner of the first semi-final (1 vs 2 game) will have the advantage of last rock and choice of colour and will practice first.  Page 3 vs 4 & Page 1 vs 2: Teams will choose full set of rocks from any sheet (example: yellows from sheet C) and the selection will be done as follows:   1. Q1 chooses a full set of stones of their colour 2. Q2 chooses a full set of stones of their colour 3. Q3 chooses a full set of stones of their colour 4. Q4 chooses a full set of stones of their colour 5. Q1 chooses a second full set of stones of their colour 6. Q2 chooses a second full set of stones of their colour 7. Q3 chooses a second full set of stones of their colour 8. Q4 chooses a second full set of stones of their colour 9. Q1 chooses 2 additional stones from the remaining stones of their colour 10. Q2 chooses 2 additional stones from the remaining stones of their colour 11. Q3 chooses 2 additional stones from the remaining stones of their colour 12. Q4 chooses 2 additional stones from the remaining stones of their colour 13. Q1 chooses 2 additional stones from the remaining stones of their colour 14. Q2 chooses 2 additional stones from the remaining stones of their colour 15. Q3 receives the 2 remaining stones of their colour 16. Q4 receives the 2 remaining stones of their colour   Teams must then select a set of eight (8) stones from their twenty (20) by completing the provided form and returning it to the head official at least 30 minutes before the start of the first practice. The head official will select a set of stones for any team who has not respected this rule.  Semi-Final and final: Teams may create a set of eight (8) stones by combining any stones from all available sheets (Sheets A, B, C, D and E). Teams must complete the provided form and return it to the head official at least 30 minutes before the start of the first practice. The head official will select a set of stones for any team who has not respected this rule. |

**ANNEXE A – HORAIRE DES PRATIQUES**

**APPENDIX A – TEAM PRACTICE**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Groupe A**  La piste de départ se trouve dans le tableau ci-dessous. Après chaque 10 minutes, les équipes changeront de piste vers la droite. | | | | |
| **A** | **B** | **C** | **D** | **E** |
|  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Groupe B**  La piste de départ se trouve dans le tableau ci-dessous. Après chaque 10 minutes, les équipes changeront de piste vers la droite. | | | | |
| **A** | **B** | **C** | **D** | **E** |
|  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Groupe C**  La piste de départ se trouve dans le tableau ci-dessous. Après chaque 10 minutes, les équipes changeront de piste vers la droite. L’équipe en attente se dirige vers la glace A | | | | | |
| **A** | **B** | **C** | **D** | **E** | **En attente** |
|  |  |  |  |  |  |

**ANNEXE B – CODE D’ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L’UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX**

**Prémisse**

1.            Curling Québec est conscient que l’utilisation des médias sociaux par les clubs, athlètes, entraîneurs, équipes, officiels, etc. est en croissance et en évolution constante. Les interactions entre les médias, les joueurs et les admirateurs sont une opportunité de promouvoir les équipes et le sport, mais chaque personne utilisant les médias sociaux se doit d’être consciente des risques et responsabilités qui s’y rattachent. Ceci est encore plus vrai lors de championnats provinciaux, nationaux ou mondiaux puisque la visibilité de ces événements est plus grande. Curling Québec tiens à rappeler à ses membres qu’une infraction à ce code d’éthique est passible de sanction disciplinaire.

**Application du code d’éthique**

2.            Cette politique s’applique à tous les participants (employés, athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, parents, admirateurs, etc.) aux activités sous l’autorité de Curling Québec.

**Conduite et comportement**

3.            Une conduite inappropriée lors de l’utilisation des média sociaux est passible d’une sanction disciplinaire. Les actions inappropriées incluent, mais ne sont pas limité à :

1. Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant, insultant ou autrement négatif et qui s’adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d’autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
2. Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante ou autrement offensante et qui s’adresse à une personne à Curling Québec, un club affilié ou à d’autres personnes liées à Curling Québec (bénévoles, arbitres, participants, entraîneurs, etc.);
3. Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur Curling Québec, ses intervenants ou sa réputation;
4. Des relations personnelles ou sexuelles inappropriées entre des personnes dont les interactions sont régies par un déséquilibre de pouvoir, par exemple entre les athlètes et les entraîneurs, les administrateurs et le personnel, les officiels et les athlètes, etc.;
5. Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre une personne et une autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s’y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible.

4. Toute conduite et tout comportement dans les médias sociaux peuvent être assujettis à la Politique en matière de protection de l’intégrité de Curling Québec, à la discrétion du président du comité de discipline ou du gestionnaire de cas.

**Responsabilités individuelles**

5. Les personnes reconnaissent que leur activité dans les médias sociaux peut être vue par n’importe qui, y compris Curling Québec.

6. Si Curling Québec interagit officieusement avec une personne dans les médias sociaux (par exemple, en partageant un gazouillis ou une photo sur Facebook), la personne peut, en tout temps, demander à Curling Québec de cesser cet engagement.

7. Lors de l’utilisation de médias sociaux, une personne doit faire preuve d’un comportement approprié conforme à son rôle et son statut à Curling Québec.

8. La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d’être assujettie à la Politique en matière de protection de l’intégrité de Curling Québec.

9. Une personne qui croit que l’activité d’une autre personne dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures de Curling Québec devrait signaler le cas à Curling Québec, de la manière décrite dans la Politique en matière de protection de l’intégrité de Curling Québec.

**ANNEXE C – CODE D’ÉTHIQUE DU PARTICIPANT**

**APPENDIX C – PARTICIPANT’S CODE OF ETHICS**

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

* Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l’extérieur, endommageant ou non la glace.
* Langage abusif : blasphèmes, etc.

**Sanctions**

Les arbitres en chef auront l’obligation d’appliquer les sanctions suivantes :

* Première offense dans un match : avertissement. L’arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse concerné lorsque le bout sera complété.
* Deuxième offense dans un même match pour un même joueur : expulsion ; comme stipulé dans les règlements avec arbitres de Curling Canada, le joueur expulsé ne peut pas être remplacé (Règle 18.8) et l’équipe doit terminer la partie avec trois joueurs.
* Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l’événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

**ANNEXE D – ENTENTE DE PARTICIPATION**

**Personne contact de l’équipe : Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ # cellulaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m’engage à respecter tout les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire comme établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j’ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l’Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l’éthique dans le sport (CCES) qui exigent d’éviter de consommer des substances interdites. S’il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l’Association ou toute autre personne ayant l’autorité de le faire.

4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :

* photographient ;
* enregistrent des vidéos ;
* filment ; et/ou
* enregistrent ma voix ; et à la suite de
* montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, ﬁlms, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n’importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l’événement.

5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l’événement, je consens à :

* être interviewé pendant l’événement et
* porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J’accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Signé le | (Jour) |  | (Mois) |  | (Année) |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Équipe |  | | |
|  | Lettres moulées | Signature | Courriel |
| Capt |  |  |  |
| 3e |  |  |  |
| 2e |  |  |  |
| 1er |  |  |  |
| 5e |  |  |  |
| Ent. |  |  |  |

IL EST OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l’équipe et l’entraîneur si applicable)
2. remettre à l’arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.